DEURIVAL DE ARAUJO FERREIRA
Piste de Saint Elie
Crique TOUSSAINT
BP 92
97315 SINNAMARY
Tel : 0694 279212
Mail : dearaujodeica.25@gmail.com

DEAL DE GUYANE
Mme Marie-Thérèse BONS
Service de la transition écologique et connaissance terrotirale

Sinnamary, le 19 mai 2021

Objet : compléments demande étude au cas par cas, réf STECT/2021-149

Madame,

Suite à notre courrier cité en référence du 18/05/21, voici les éléments que je peux fournir en réponses :

- J'exploite actuellement les parcelles 0F0420 en propriété et 0F0476 en bail. La parcelle demandée F520 est en continuité de ces deux parcelles déjà exploitées et donc en parfaite cohérence pour le développement de mon exploitation.

- Ma demande concerne bien la totalité de la parcelle F520 soit 50,04 ha, je vous prie de m'excuser cette omission des 0,04 ha. J'espère qu'elle ne remettra pas en cause ma demande. Je vous remercie de m'indiquer la démarche à suivre si il fallait que je modifie ma demande dans ce cas.

- Sur cette parcelle F520, il est prévu de défricher 25 ha en première année et 25 ha en seconde année durant la saison sèche. Je commencerai par la partie Ouest qui est dégradée comme le montre les photos que j'avais jointes au dossier. Cette partie dégradée représente selon moi environ 15% de la totalité de la surface de la parcelle. La défriche sera exécutée avec la pelle que j'ai en propriété sur mon exploitation. Il s'agit d'une pelle Hyundai 25 T équipée de chenilles afin de limiter la portance. Les bois ne seront pas regroupés en andain afin de limiter la dégradation du sol. Les souches seront enlevées à la pelle et les trous rebouchés avec un maximum de terre. Les parcelles seront ensuite implantées directement en herbe (Bracharia).

- Les 10 ha de foin seront implantés sur cette première défriche sur la partie Ouest. En effet, le terrain est plus favorable à cette pratique (il est plus plat).

- En matière de conservation, il n'y a a priori pas de cours d'eau signalé sur la parcelle F520, je prévois cependant de conserver un bosquet de 2 à 3 ha en continuité de ma parcelle 0F0476 sur la partie Est. Je ne sais pas encore exactement où sera positionné ce bosquet.

- Pour la piste, j'ai tracé approximativement son emplacement sur la carte ci jointe. Elle traverse la parcelle F520 et est prolongée côté Ouest et Est le long des limites de parcelle afin de pouvoir assurer une surveillance du troupeau (intrusion animaux et vols) et accès au fon de la parcelle avec tracteur. Le long de la piste, a priori, tous les 10m, différentes essences d'arbres seront implantées entre avocatier, wassai, comou... L'objectif est de planter des essences locales.

- Il n'y a priori pas de cours d'eau sur la parcelle. Dans un premier temps, il n'est pas prévu de forage, ni de prélèvement dans les eaux superficielles. Au cas où cet aménagement s'avérerait nécessaire, je m'engage à le déclarer conformément à votre courrier.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sincères salutations.

DEURIVAL DE ARAUJO FERREIRA

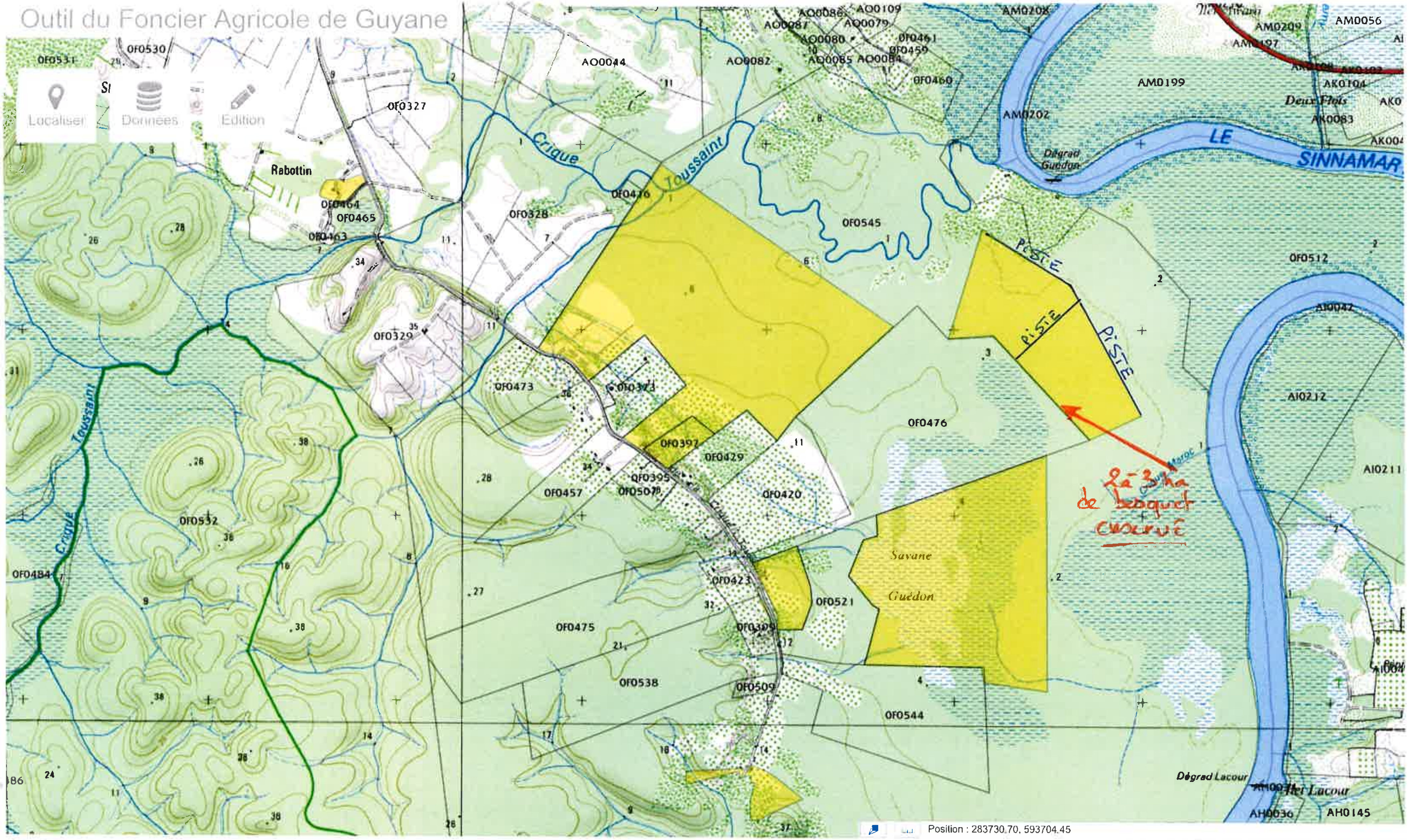
Outil du Foncier Agricole de Guyane
Localiser
Données
Edition
Rabottin
Crique Toussaint
LE SINNAMARY
Dégrad Guédon
Dégrad Lacour
Ilet Lacour
Deux Flots
Savane Guédon
PISTE
PISTE
PISTE
OF0476
OF0545
OF0512
OF0544
OF0521
OF0475
OF0538
OF0473
OF0457
OF0329
OF0328
OF0327
OF0465
OF0532
OF0484
AO0044
AO0082
AM0199
AM0202
AI0212
AI0211
AH0036
AH0145
2à 3ha de bosquet conservé
Position : 283730.70, 593704.45
Résultats

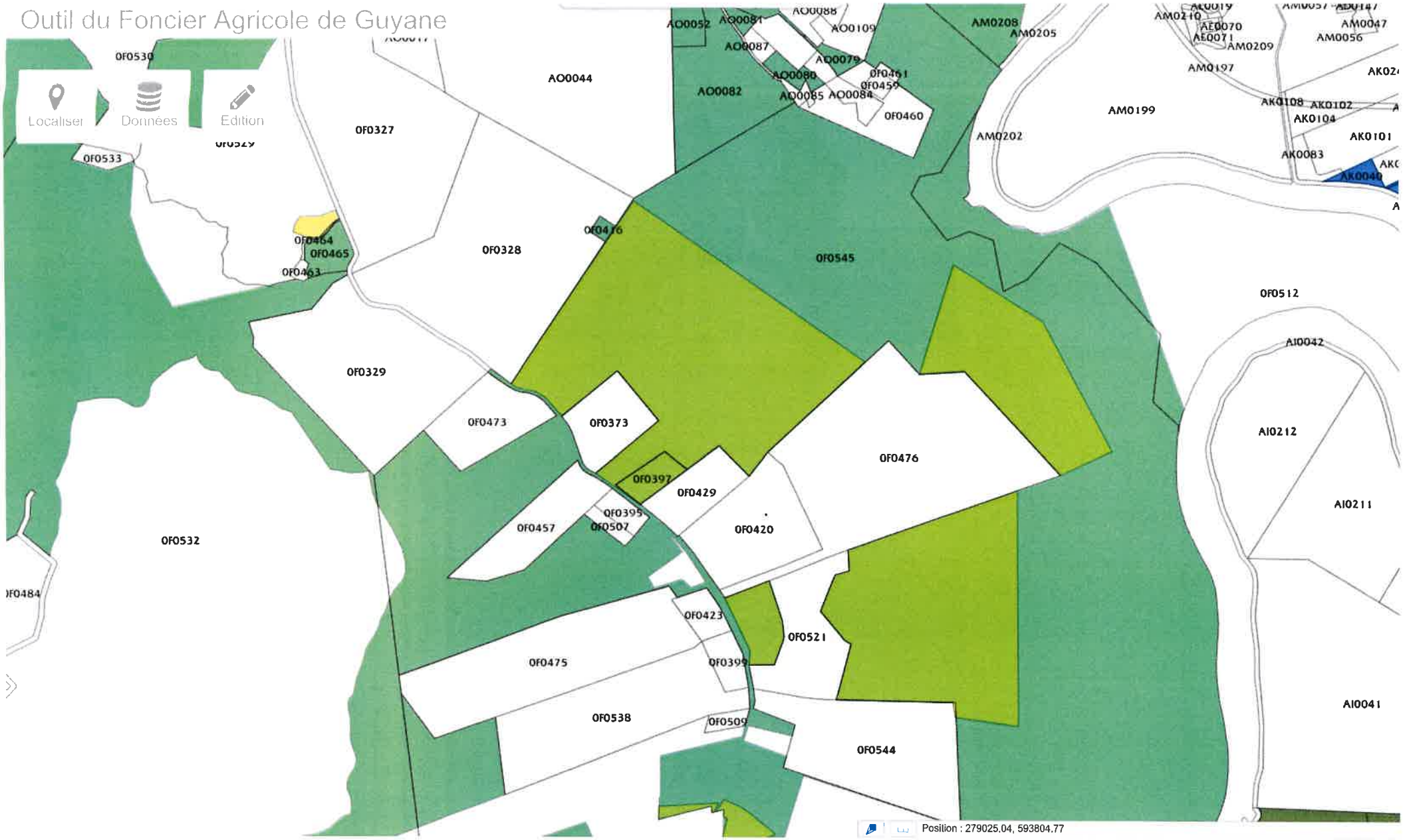
Outil du Foncier Agricole de Guyane
Localiser
Données
Edition
0F0530
0F0533
0F0327
AO0044
AO0052
AO0081
AO0088
AO0109
AO0087
AO0079
AO0080
AO0082
AO0085
AO0084
0F0461
0F0459
0F0460
AM0208
AM0205
AM0202
AM0199
AM0210
AE0070
AE0071
AM0209
AM0197
AM0047
AM0056
AK0108
AK0102
AK0104
AK0101
AK0083
AK0040
0F0464
0F0465
0F0463
0F0328
0F0416
0F0545
0F0512
AI0042
0F0329
0F0473
0F0373
0F0476
AI0212
0F0397
0F0429
0F0395
0F0507
0F0457
0F0420
AI0211
0F0532
0F0484
0F0423
0F0521
0F0475
0F0399
0F0538
0F0509
0F0544
AI0041
Position : 279025.04, 593804.77

Résultats